



OFFRE 1 AN

24 numéros :

50€ HT

ACTUALITE DU DPO

TABLEAU DE BORD

JURISPRUDENCE

BULLETIN DE COMMANDE

A RETOURNER PAR COURRIER POSTAL OU ELECTRONIQUE A

Lexing Éditions - 58 boulevard Gouvion-Saint-Cyr – 75017 Paris contact-le@lexing-editions.com - www.lexing-editions.com

☐ En tant que professionnel, je m'abonne à la Lettre Lexing du DPO pour 1 an, soit 24 numéros pour 50 € HT

Société : _____

Nom : _____

Prénom : _____

Adresse : _____

Code postal / Ville : _____

Pays : _____

E-mail : _____

Pour vous abonner, retourner le bon de commande accompagné d'un chèque d'un montant de 50€ HT, **soit 60€ TTC** (montant pour 1 an) à l'ordre de Lexing Éditions après avoir accepté les conditions générales d'abonnement.

Si vous le souhaitez, vous pouvez également opter pour un paiement par virement. Dans ce cas, vous recevrez avec votre facture, le RIB vous permettant d'effectuer le virement.

☐ J'ai pris connaissance et accepte les conditions générales d'abonnement reproduites ci-dessous.

☐ Je souhaite procéder à un virement dans les 30 jours de la réception de la facture.

Signature et date :

La Lettre Lexing du DPO est éditée par Lexing Éditions, 58 boulevard Gouvion-Saint-Cyr, 75017 Paris. Abonnement après enregistrement du règlement à réception du chèque bancaire. Lexing Éditions et le cabinet Lexing mettent en œuvre conjointement un traitement de données vous concernant aux fins : de gérer et suivre la diffusion, la contractualisation et les abonnements à la Lettre Lexing du DPO, assurer la facturation, le paiement et le recouvrement des abonnements, réaliser des analyses et statistiques sur les abonnements, réaliser chacun pour ce qui les concerne des opérations de prospection et d'animation des abonnés pour leurs événements et publications. Les données collectées sont destinées aux services habilités de Lexing Éditions et de Lexing et leurs sous-traitants ou prestataires. En application de la réglementation en vigueur, vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, d'opposition, de portabilité de vos données, de limitation des traitements et du droit de définir des directives particulières définissant la manière dont vous souhaitez que ces droits soient exercés après votre décès. Ces droits peuvent être exercés en adressant un courrier à l'adresse : Lexing Éditions, 58, boulevard Gouvion Saint-Cyr, 75017 Paris ou par courriel à contact-le@lexing-editions.com en précisant vos coordonnées et en justifiant de votre identité par tout moyen. Vous disposez également du droit d'introduire une réclamation auprès de la Cnil, autorité en charge du respect des obligations en matière de données à caractère personnel.

Société à responsabilité limitée au capital de 150 000€ | RCS PARIS 850 777 558 | Siret : 850 777 558 000 14 | TVA : FR 10 850 777 558

58 boulevard Gouvion-Saint-Cyr 75017 PARIS - FRANCE | Tél : 01 82 73 05 05 | Fax : 01 82 73 05 06

contact-le@lexing-editions.com | APE N°5811Z

CONDITIONS GENERALES D'ABONNEMENT

1. Préambule

1. Lexing Éditions édite une lettre d'information : la Lettre Lexing du DPO.
2. Cette lettre s'adresse uniquement à des professionnels. Par conséquent, en retournant le bon de commande, l'abonné déclare et garantit être un professionnel.
3. Après avoir obtenu de Lexing Éditions toutes les informations nécessaires quant à l'abonnement à la Lettre Lexing du DPO et pris connaissance des conditions générales ci-après, l'abonné a souhaité souscrire l'abonnement.

2. Objet

4. Les présentes conditions générales ont pour objet de définir les conditions et modalités d'abonnement à la Lettre Lexing du DPO.

3. Durée – entrée en vigueur

5. Les présentes conditions générales entrent en vigueur dès la signature du bon de commande.
6. L'abonnement à la Lettre Lexing du DPO est de 12 mois.
7. Il est renouvelé automatiquement pour la même période.
8. Les parties pourront à tout moment au cours de la période initiale ou au cours des périodes de renouvellement mettre un terme à l'abonnement et éviter son renouvellement à l'issue du terme de la période en cours d'abonnement. Toute période d'abonnement commencée ira néanmoins jusqu'à son terme. Lexing Éditions ne remboursera pas les frais avancés de l'abonnement en cours. L'abonnement commence à courir à compter du numéro qui suit le paiement effectif de l'abonnement.

4. Processus d'abonnement

9. Pour s'abonner, l'abonné remplit un formulaire en ligne.
10. A réception dudit formulaire, il reçoit un courrier électronique l'invitant à compléter les informations figurant sur le bon de commande.
11. Les informations marquées d'un astérisque sont obligatoires pour compléter l'inscription.
12. L'abonné accepte les présentes en cochant la case prévue à cet effet sur le bon de commande.
13. L'inscription ne peut être validée sans acceptation des présentes.
14. L'abonné transmet le bon de commande dûment rempli et signé à l'adresse postale visée au bon de commande et joint pour le paiement du prix, s'il choisit ce mode de paiement, un chèque du montant de l'abonnement à l'ordre de Lexing Éditions.
15. Il peut également opter pour un paiement par virement. Dans ce cas, il recevra le RIB nécessaire pour effectuer l'opération avec la facture afférente.

5. Prix et facturation

16. Le prix de l'abonnement est de 50€ HT pour 12 mois, soit 60 euros TTC.
17. Le paiement s'effectue avec le bon de commande rempli et signé par chèque ou, au maximum dans les 30 jours à réception de la facture, par virement. En cas de renouvellement, le paiement intervient, par chèque ou par virement, le mois qui précède le renouvellement.
18. Dès réception du bon de commande, Lexing Éditions émettra une facture à l'adresse indiquée sur le bon de commande ainsi qu'à chaque période de renouvellement.
19. Seul l'encaissement effectif sera considéré comme paiement au sens des présentes et déclenchera l'envoi du numéro.
20. L'abonné en situation de retard de paiement est de plein droit débiteur d'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement, fixée à 40 euros.
21. À défaut de paiement et en application de l'article L.441-10 du Code de commerce, il sera appliqué des intérêts de retard de paiement calculés sur la base du taux d'intérêt de la Banque centrale européenne appliqué à son opération de refinancement la plus récente, majoré de 10 points de pourcentage.

6. Envoi des numéros de la Lettre Lexing du DPO

22. La Lettre Lexing du DPO est transmise deux fois par mois pendant 12 mois par mél à l'adresse mél indiquée sur le bon de commande.

7. Obligations de Lexing Éditions

23. Lexing Éditions s'engage à envoyer à l'abonné la Lettre Lexing du DPO selon la fréquence indiquée.
24. Lexing Éditions se réserve notamment, si l'actualité l'exige, de modifier à la hausse ou à la baisse le nombre de numéros adressés ; elle en informera alors l'abonné par courrier électronique.

8. Obligations de l'abonné

25. L'abonné s'engage à payer le prix indiqué pour l'abonnement.
26. L'abonné s'engage à fournir sur le bon de commande des informations exactes notamment sur sa qualité de professionnel et l'adresse de courrier électronique sur laquelle il souhaite recevoir la Lettre Lexing du DPO.
27. En cas de changement d'adresse de courrier électronique, le Client s'engage à en informer Lexing Éditions.
28. L'abonné est seul responsable de l'utilisation des informations de la Lettre Lexing du DPO. Ces informations ne constituent pas des conseils juridiques.

9. Responsabilité

29. Lexing Éditions est soumise à une obligation de moyens dans l'exécution des présentes conditions générales d'abonnement.
30. Elle ne saurait garantir que les informations publiées dans la Lettre Lexing du DPO sont exemptes d'erreurs ou complètes.
31. En conséquence, l'abonné reconnaît qu'il lui appartient d'utiliser les informations publiées à ses risques et de procéder à toute vérification sous sa responsabilité.
32. Les newsletters sont en effet diffusées à titre d'information et ne sauraient être utilisées à des fins de conseil.
33. Lexing Éditions ne saurait être tenue responsable de dommages directs ou indirects, tels que la perte d'un marché, la perte d'une clientèle et d'une manière générale tout trouble commercial quelconque qui pourrait résulter de l'utilisation d'informations erronées contenues dans la Lettre Lexing du DPO.

10. Données personnelles

34. Dans le cadre des présentes, Lexing Éditions et Lexing traitent des données à caractère personnel de l'abonné en tant que responsables de traitement conjoints. Les informations relatives à ces traitements sont présentées dans le formulaire de demande d'abonnement, dans le bon de commande et la politique de protection des données de Lexing Éditions.

11. Propriété intellectuelle

35. La Lettre Lexing du DPO prise dans sa globalité, ainsi que chacun des éléments qui la compose pris indépendamment, notamment les contenus incluant des données, textes, images fixes ou animées, logotypes, graphiques, sont la propriété exclusive de Lexing Éditions ou de tiers qui lui ont concédé une licence. Toute représentation totale ou partielle de la Lettre Lexing du DPO sans l'autorisation expresse de Lexing Éditions est interdite et constituerait une contrefaçon sanctionnée par les articles L.335-2 et suivants du Code de la propriété intellectuelle.

12. Loi applicable

36. Les présentes sont régies par la loi française.
37. Il en est ainsi pour les règles de fond et les règles de forme et ce, nonobstant les lieux d'exécution des obligations substantielles ou accessoires.